



Autorisation de travail a l'etranger

Par **moouakk**, le **12/01/2010** à **23:18**

Bonjour,rnrnMon ami et moi, nous souhaiterions partir pour Septembre 2010 en Angleterre, y vivre et y travailler pendant quelques. Hors seul les résidents des pays membres de l'union européenne et du commonwealth peuvent y travailler sans problème.rnrnMon ami est marocain et bénéficie d'un titre de séjour d'une validité de 10 ans.rnrnAprès de quelle administration devrait-il se diriger pour obtenir une autorisation de travail?rnrnQuelles sont les étapes de son obtention (sont-elles longues...?) ??rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse !!rnrnAllyson

Par **chris_idv**, le **14/01/2010** à **22:43**

Bonjour,rnrnUn titre de séjour autorisant à travailler n'est valable que pour le pays qui l'a émis, donc dans le cas que vous décrivez uniquement la France.rnrnRenseignez vous auprès du consulat ou de l'ambassade d'Angleterre.rnrnSalutations,